

Mathurin Perraudé, de la Bardinière
et "les Réquisitions de l'armée catholique et royale
dans la paroisse du Poiré"

Extrait (Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon : ms 019)¹
par [Maurice Mignet](#) - 2016

Du 21 novembre 1794

Mathurin Perraudé. — 56

Mathurin Perraudé demeurant à la Bardinière en cette paroisse du Poiré a déclaré avoir fourni au mois de juin 1793, pour la subsistance de la troupe de M. le général Charette et celle du sieur Joly suivant les reconnaissances qu'il a représenté au conseil en date du 20 mai et du 22 juin 1793 et 13 novembre de 1794 signées Demello, Potier, Baudry, Potier commissaire.

- trois bœufs et une petite taure, le tout estimé contradictoirement quatre cent cinquante livres,
- et deux charretées de foin estimées quarante livres,

suivant les reconnaissances des 5 et 13 novembre derniers, signées Caradec, membre, et Gilardeau, président, le tout montant en principal 940^l, de laquelle somme il en revient au dit Perraudé pour sa moitié, l'autre moitié confuse à l'administration, la somme de 470^l et dont on lui a livré un bon²

ci470^l

E. M. : Délivré le présent bon ce jour 6 mars 1795 : Favereau

¹ Les *Cahier des réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré*, sont les seuls qui soient actuellement parvenus jusqu'à nous. Ils sont aujourd'hui conservés aux Médiathèques municipales de la Roche-sur-Yon. Jean-Claude Lorvoire en a fait une étude approfondie intitulée "les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie", qui a été publiée dans *Recherches vendéennes*, n° 3, 1996, p. 257 à 299.

Ces "réquisitions" s'étendirent aussi dans les autres paroisses ainsi qu'elles sont évoquées, entre autres, dans [les rapports du notaire André-Philippe Daniau](#), qui avait été nommé en 1796 par les autorités gouvernementales "commissaire du Directoire exécutif départemental près l'administration municipale du canton du Poiré" pour surveiller et contrôler les faits, gestes et façons de penser de la population locale, en particulier dans celui du 19 floréal et dans celui du 29 fructidor de l'an 7^e (8 mai et 15 septembre 1799).

² Ce système de réquisitions avec rémunération par des "bons" fut pratiqué très tôt lors de l'insurrection vendéenne. Ainsi Jean Vincent, le maître de la poste aux chevaux de Montaigu, livra ses treize chevaux et leur équipement à l'armée vendéenne qui, après estimation contradictoire, les lui paya en "bons". Ces "bons" ne lui furent évidemment jamais échangés contre une véritable monnaie, d'autant plus que Jean Vincent mourut à la fin mois de juin 1793. Cependant, quelque trente ans plus tard, après les défaites napoléoniennes et la restauration des Bourbons, le fils de Jean Vincent, Pierre Vincent alors domicilié à Nantes, présenta au nouveau pouvoir en place [une demande avec justificatifs](#) pour obtenir que ce qui était dû à son père lui fût payé. On ne sait si le descendant de cette famille, qui avait été par ailleurs ruiné par la destruction de ses biens à Montaigu par les troupes républicaines, reçut satisfaction.